

PUBLICATIION

Décisions prises par le Conseil communal de Montreux Séance du 4 septembre 2024

Conformément à l'art. 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 5 octobre 2021 (LEDP – RSV 160.01), la Municipalité porte à la connaissance du corps électoral que le Conseil communal, dans sa séance du mercredi 4 septembre 2024, a adopté les préavis suivants :

- Préavis no 13/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- TTC au maximum, pour le financement d'une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale

- Préavis no 14/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 202'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens

En vertu de l'art. 160 al. 1 LEDP, les décisions ci-dessus mentionnées peuvent faire l'objet d'une demande de référendum.

Le texte soumis au Conseil communal et le rapport de la commission nommée par ce dernier pour l'examen de cet objet peut être consulté au Greffe municipal.

*« Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 163 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis ; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 163 al. 3 LEDP). Le délai de récolte de signature sera de **30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art. 163 al. 3 LEDP** (art. 164 al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de **Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours** (art. 134 al. 2 et 3 par analogie) ».*

Montreux, le 6 septembre 2024

LA MUNICIPALITE



EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 4 septembre 2024

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**
: M. **Pierre LOUP**

Objet : Le préavis No 13/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.- TTC au maximum, pour le financement d'une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale

Vu le préavis de la Municipalité No 13/2024 du 17 mai 2024

Vu le rapport de la commission formée de M. Simon Lepêtre, Président

Membres : Mmes Charlotte Chevallier, Soraia Dias, Claudia Hischenhuber, Elisabeth Wermelinger
MM. Claude Byrde, Laurent Gilliard, Dominik Hunziker, Antony Huys

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 81 OUI, 0 NON et 1 abstention, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir une installation fixe de fente de bois en bûches afin de développer l'activité de bois énergie communale ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 500'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :



Olivier MÜLLER



La secrétaire :



Céline MORIER

EXTRAIT
du registre des procès-verbaux des séances du
Conseil communal de Montreux

Séance du 4 septembre 2024

Présidence : M. **Olivier MÜLLER**
Secrétaire : Mme **Céline MORIER**
Les scrutateurs : M. **Antony HUYS**
: M. **Pierre LOUP**

Objet : Le préavis No 14/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 202'000.- TTC au maximum, pour le financement des travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens

Vu le préavis de la Municipalité No 14/2024 du 31 mai 2024

Vu le rapport de la commission formée de M. Florian Manzini, Président

Membres : Mmes Carole Clavadetscher, Anne Duperret
MM. Matthieu Burkhart, Alain Delseith, Jean-Marc Forclaz, Dominik Hunziker,
Josselin Lecoultré, Pierre Loup, Omar Soydan

après délibération, le Conseil communal de Montreux par 71 OUI, 1 NON et 10 abstentions, décide:

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de transformations intérieures de la villa du cimetière, sise avenue Eugène-Rambert 27 à Clarens ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 202'000.00 TTC au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :



Olivier MÜLLER



La secrétaire :



Céline MORIER